

Compte-rendu du Conseil du second degré du 4 février 2014

Monsieur le proviseur adjoint déclare le quorum atteint.
M. le CPE sera secrétaire de séance.

Etaient présents :

Administration : M. Marchand, M. Jublot

Personnels : M. Descamps, Mme Larribe, M. Ritter

Parents d'élèves : Mme Oikawa, Mme Rigaudy

Elèves: M. Rigaudy, Melle Schwindenhammer

1) Adoption du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2013 (en PJ)

La représentante des parents d'élèves demande si la « FAQ » du site Internet, évoquée lors du précédent CSD a été créée. Il est répondu que non, mais qu'elle va l'être, notamment pour les questions relative aux examens.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2) Projet d'établissement 2014-2017 (diagnostic, axes, projet Langues)

Le proviseur adjoint fait une présentation de l'avancement actuel du groupe de pilotage du projet d'établissement.

Trois points vont être abordés :

- **L'analyse des 3 questionnaires**
- **Le diagnostic effectué à partir des retours** : points forts / points à améliorer – indicateurs comparatifs (cf. note synthétique transmise en amont)
- **Les 4 axes** (validés en comité de pilotage le 14.01) (cf. note synthétique transmise en amont)

La représentante des parents d'élèves demande si cette présentation pourra être affichée sur le site Internet. Il est répondu que cela n'avait pas été envisagé.

a. Diagnostic :

Questionnaire de parents d'élèves :

Les points forts du LFIT :

- Les services : accueil, restauration, transports avec plus de 80% de taux de satisfaction environ,
- La communication : plébiscite pour le site internet, les réseaux sociaux et l'information par mail aux parents (environ 75% de taux de satisfaction).
- La richesse de l'offre de langues proposée à la fois au primaire et au secondaire,
- Les classes bilingues et la section Européenne sont très appréciées des parents d'élèves (environ 70% de taux de satisfaction).

Les points à améliorer :

- L'offre de langue bien que très satisfaisante reste à améliorer,
- Le japonais langue étrangère suscite des attentes importantes,
- Un niveau scolaire ressenti par un tiers des parents comme équivalent au niveau hexagonal,
- Méconnaissance des sigles PPRE/PAI/PPS...

Questionnaire des élèves :

Les points forts du LFIT :

- Prise en charge personnalisée des élèves en difficulté,
- Orientation : offre jugée très positive tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif,
- Ouverture forte du lycée sur le Japon, nombreux échanges et partenariats,
- Vie scolaire : gestion des retards, des absences et règlement intérieur,
- Qualité de la restauration.

Les points à améliorer :

- CDI : problématique de l'utilisation des ressources documentaires en ligne, des horaires d'ouverture et de l'accès aux catalogues en ligne,
- Pas assez d'échanges avec les autres lycées internationaux de l'archipel,
- Le rôle trop limité des délégués d'élèves,
- Pas assez de prévention/promotion de la santé notamment sur les conduites à risques.

Questionnaire des personnels :

Les points forts de l'offre du LFIT

- L'offre de langue avec en proposition le fait de répartir les élèves en sections et non en filières,
- L'orientation avec la validation d'une présentation annuelle du bilan d'orientation en conseil pédagogique,
- L'aide aux élèves notamment aux non francophones malgré le sentiment d'un manque d'implication des familles,
- Le bon fonctionnement global de la vie scolaire avec plus de 70% de retour favorables (gestion des retards, délégués, RI...),
- L'ouverture du Lycée sur le pays d'accueil et sur l'international,
- La restauration scolaire.

Les points à améliorer selon les personnels

- Les liaisons inter-cycles avec la mise en avant du faible nombre de projets communs (demande de plus d'échanges formalisés et de projets primaire-secondaire),
- La communication interne,
- Les classes bilingues à parité horaire qui ne font pas l'unanimité,
- Peu d'actions mettant en valeur le développement durable, idem pour les actions citoyennes telles que le nettoyage des classes par les élèves...

La représentante des parents d'élèves souligne que les questions n'étaient pas simples pour les élèves parfois.

Le proviseur adjoint précise que les élèves fréquentent beaucoup le CDI, et que pour répondre à la demande, les horaires d'ouverture ont été revus, qu'une assistante d'éducation aide la documentaliste, et que l'espace mezzanine a été ouvert afin d'offrir aux élèves des espaces supplémentaires de travail.

b. Les 4 axes du projet pédagogique :

1. Maîtriser les langues maternelles et étrangères

- Ø La place du français réaffirmée
- Ø Un nouveau projet langues : une offre enrichie et des parcours équilibrés
- Ø L'accès aux certifications
- Ø Un nouveau public, de nouvelles formes d'accompagnement. (FLSCO ; PPRE ...)

2. Apprendre autrement : Sports, Sciences, arts, culture au service de l'approfondissement des apprentissages

- Ø Sciences, une démarche expérimentale : autonomie et recherche
- Ø La culture au service de l'enseignement (sorties etc ...)
- Ø Le sport, vecteur de citoyenneté et de bien être
- Ø Le numérique, une nouvelle approche de la pédagogie

3. Accueillir, accompagner, éduquer

- Ø Vivre ensemble, autonomie et responsabilité
- Ø Accueillir tous les publics et les prendre en compte
- Ø Objectif baccalauréat...et après ?
- Ø Prendre en compte son environnement au quotidien (sécurité, EEDD)

4. Ouvrir le lycée sur son environnement et sur le monde

- Ø Partenariats et échanges
- Ø Un lycée partenaire au sein d'un réseau
- Ø Une communication dynamique multiforme

Le proviseur adjoint rappelle que le projet d'établissement des établissements du réseau AEFE est naturellement la **déclinaison locale du projet pédagogique de l'AEFE qui lui-même intègre les objectifs fixés par le Ministère de l'éducation Nationale, notamment dans le cadre de la nouvelle « loi pour la refondation de l'école »**.

A noter que les travaux engagés actuellement par les représentants de l'ensemble des acteurs et partenaires de notre réseau dans le cadre de la préparation du nouveau **Plan d'Orientation Stratégique (POS)** de l'AEFE mettent d'ores et déjà l'accent sur plusieurs orientations clés qui sont pleinement en résonance avec les thèmes retenus comme axes pour notre nouveau PE :

- **Réaffirmer la primauté du français dans l'enseignement**, «*langue de préférence*» des élèves français et «*langue personnelle adoptive*» des jeunes étrangers.
- **Valoriser la singularité du projet éducatif**, les lycées français étant «*des établissements français ouverts à l'international et non pas des établissements internationaux à coloration française*».

c. Projet Langues

Ce projet est le fruit de la réflexion engagée ces dernières années, du travail des équipes pédagogiques Langues et de la synthèse réalisée en comité de pilotage.

Il s'agit d'un parcours cohérent et symétrique de la maternelle au lycée qui s'inscrit dans le cadre de l'esprit de la circulaire Langues de l'AEFE.

Il prévoit notamment :

- La demande d'ouverture d'une Section Internationale Anglais (ouverture à la rentrée 2017 si l'AEFE donne son accord),
- L'ouverture d'une section langue orientale dès la 4^{ème} (ouverture à la rentrée 2015) qui apporte une diversification et un approfondissement pour les élèves de 4^{ème} ou de 3^{ème} et qui se poursuivrait jusqu'au baccalauréat, devenant le pendant de la section européenne.
- La transformation des classes bilingues niveau CM1/CM2 en section et non plus en filière. (rentrée 2014)

3) Calendrier (stages, examens blancs...)

Le proviseur adjoint fait un rappel du calendrier des différents événements à venir dans les prochaines semaines.

- 6 et 7 février : DNB blanc
- 13 et 14 février : Epreuves du baccalauréat en compréhension orale de langues vivante.
- Du 10 au 14 mars : Examens blancs du baccalauréat

Un représentant des enseignants explique qu'un devoir commun de mathématiques pour l'ensemble des terminales S de la zone est prévu et sera vraisemblablement placé en mai, au regard de toutes les contraintes que cela implique.

4) Questions diverses :

a) Serait-il possible d'écrire une charte précisant le rôle des délégués élèves auprès des élèves mais aussi des professeurs ?

Le rôle des délégués est présenté lors de la phase préparatoire par les professeurs d'ECJS et principaux. Il est également rappelé lors de la première assemblée générale qui vise notamment à déterminer les candidats pour les élections des représentants au conseil d'établissement.

Maintenant, la rédaction d'une note de synthèse à distribuer lors de la phase de recueil des candidatures en septembre prochain et tout à fait envisageable.

b) Serait-il possible d'attribuer aux élèves du collège (et au moins au 6^e) des classes dédiées, afin de limiter les déplacements dans l'établissement et les retards en début de cours, mais aussi de faciliter la gestion des casiers ?

C'est en effet une expérimentation que nous envisageons pour l'année prochaine, cela représentera cependant une contrainte supplémentaire sur les emplois du temps.

c) La présentation des activités du FSE peut-elle être mise à jour sur le site internet du LFIT ?

Oui, nous devons réactualiser cette partie. Ce sera fait.

d) Y a-t-il un changement dans la gestion des retards ? En effet, des parents font remarquer qu'ils reçoivent beaucoup de mots de retard et de relances de la part de la Vie scolaire.

Le seul changement notable est lié aux punitions mises en place dès lors que 3 retards non justifiés sont comptabilisés. Un système fort efficace car nous avons constaté une forte baisse de retards aux 1ères heures de cours pour certaines classes. L'attitude des élèves a aussi changé et ils sont moins nonchalants et contestataires qu'au 1er trimestre.

Les relances ne concernent pas les retards (qui font l'objet d'une simple information systématique) mais les absences qui ne sont toujours pas justifiées. Si nous avons souvent l'information d'une absence donnée en amont par les familles, le justificatif n'est pas toujours fourni lors du retour de l'élève au lycée. Les parents ayant transmis l'information de l'absence considèrent que le lycée est au courant et que cela suffit à la régularisation. Or le justificatif de retour est obligatoire et très souvent oublié. Nous sommes bien conscients de l'agacement généré par les relances, mais le justificatif (billet bleu) est nécessaire à la régularisation des absences.

e) Un certain nombre d'élèves se plaignent de la sévérité de la discipline à l'intérieur de l'établissement (heure de colle pour avoir regardé l'heure sur un téléphone portable, etc.), et disent avoir l'impression d'être en permanence suspectés de mauvaises intentions. La situation est particulièrement frappante pour les élèves venant d'autres établissements du réseau. Quelles solutions peuvent être envisagées pour responsabiliser les élèves dans une atmosphère positive ?

Nous travaillons à la responsabilisation de nos élèves avec les délégués de classe. Nous notons cependant un bon nombre de dégradations, la salle détente est difficile à faire respecter...et pourrait voir à terme un changement d'orientation vers une salle de travail. Nous essayons de les impliquer dans la réflexion, mais il n'y a que peu de retour et souvent, seuls les élèves représentants se sentent concernés. La grande majorité d'entre eux ne se sent pas impliquée et estime souvent que les choses leur sont dues. Il est difficile de les motiver.

L'appel à un groupe de réflexion sur ces thèmes n'a pas donné de retour. Nous envisageons donc de l'aborder de nouveau en assemblée des délégués.

Maintenant, les élèves doivent entendre que les règles existent et que certaines pratiques sont interdites. Et ceci n'est pas négociable.

f) En cette période d'épidémie de grippe, serait-il possible de signaler les absences des professeurs dès qu'ils signalent leur maladie à l'administration (ils sont forcément arrêtés plusieurs jours, comme les enfants, pour éviter des risques de contagion) ?

Les familles sont informées de l'absence des enseignants lorsqu'elles ont des incidences sur les emplois du temps à la fin des cours de la journée. Même si nous avons connaissance des régimes de sortie A et B des élèves, nous préférons informer les familles dans la mesure du possible que leur enfant a quitté l'établissement plus tôt.

Cependant, nous ne communiquons pas sur les motifs d'absences des enseignants (exception faite des stages et sorties pédagogiques).